

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 82 - 91 du 17 Mars 1982

portant nomination et promotion à
titre exceptionnel et étranger dans
l'Ordre National du Bénin.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
GRAND MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

VU La Loi N° 65-29 du 14 Août 1965 portant refonte des Lois N°s
60-26 du 21 juillet 1960 et 62-14 du 26 Février 1962 instituant
l'Ordre National de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 72-72 du 4 Avril 1972 portant nomination du Grand
Chancelier de l'Ordre National de la République Populaire du
Bénin ;

VU le décret N° 72-73 du 4 Avril 1972 portant nomination des
membres du Conseil de l'Ordre National de la République
Populaire du Bénin ;

SUR proposition du Ministre des Affaires Etrangères et de la
Coopération et après autorisation du Président du Comité
Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire par lettre
N° 0104/ANR/CP/P du 5 Mars 1982,

LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu ;

DECRETE :

Article 1er..- Est nommé et promu, à titre exceptionnel et étran-
ger, dans l'Ordre National du Bénin, pour prendre rang, à compter
du 7 Mars 1982 ;

.../...

Au Grade de COMMANDEUR

Son Excellence Monsieur CHANG CHUN-HUA, Ambassadeur de la République Populaire de Chine.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 17 Mars 1982

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREROU

Le Grand Chancelier de
l'Ordre National du Bénin,

M. S. COULIBALY

Ampliations : PR 8 CC/PRPB 4 Ministères 22 Gde Chanc. 10 ANR 6
CPC 4 PG/PPC 2 SGG 4 DPE-DLC-INSAE 3 SPD 2 ONEPI 1 Intéressé 1
IGE et ses Sections 4 DCCT 1 UNE-FASJEP-INSJA 6 BN-DAN 4 Préfets 6
JORPB 1.